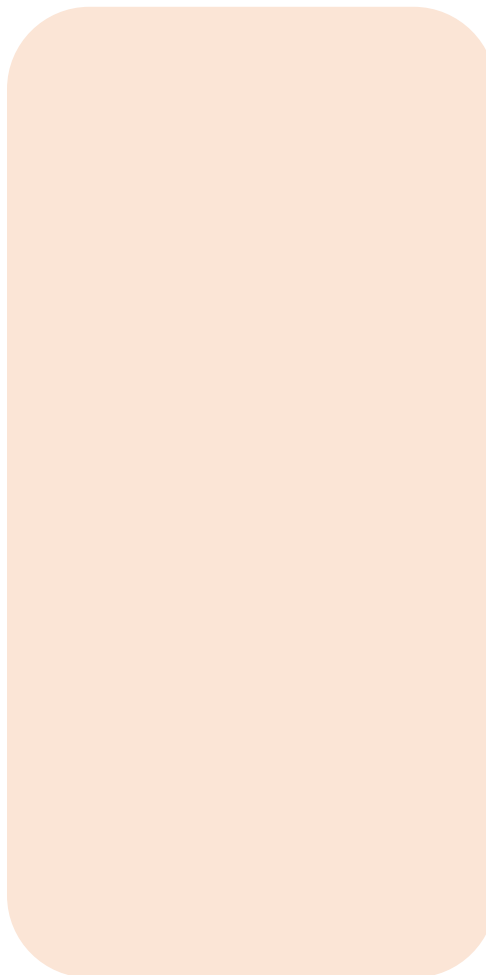


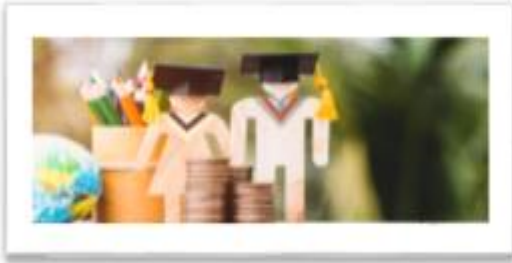


N'hésitez pas à contacter le service social de votre établissement :



## **A destination des élèves et des familles**

- ↪ Accueillir, écouter,
- ↪ Soutenir, dialoguer,
- ↪ Protéger, aider, conseiller,
- ↪ Informer, accompagner, orienter...



- **POUR QUI ?**

Le service social en faveur des élèves intervient à la demande ...

- ... De l'élève,
- ... De sa famille,
- ... De l'équipe éducative,
- ... Des partenaires extérieurs ...

- **POUR QUOI ?**

**Aider l'élève et sa famille à faire face aux difficultés :**

- ↪ Scolaires,
- ↪ Familiales,
- ↪ Personnelles,
- ↪ Matérielles et administratives...

**Sur différentes thématiques :**

- ↪ Absentéisme, décrochage, comportement, échec scolaire, accès à l'école pour tous,
- ↪ Difficultés familiales, conflits, difficultés relationnelles,
- ↪ Mal-être, conduites à risque, deuil, violences, harcèlement,
- ↪ Intégration des élèves handicapés,
- ↪ Accès aux droits, demande d'aide financière...

- **COMMENT J'INTERVIENS ?**

**En direction des élèves :**

- ↪ Je peux rencontrer les élèves à ma demande ou à la leur, **sans autorisation parentale**. Dès qu'un souci envahit vos pensées, vous pouvez venir me rencontrer. Il est très important de ne pas rester seul avec un problème ou des sensations de tristesse, de colère ou de peur.
- ↪ Je peux aussi vous rencontrer à la demande d'un personnel de l'établissement.
- ↪ Je peux être amené(e) à intervenir en classe sur des sujets qui vous concernent collectivement.

**En direction des parents ou des responsables légaux :**

- ↪ Je peux rencontrer les parents ou les responsables légaux à ma demande ou à la leur, sur rendez-vous.

L'assistant.e de service social est tenu.e au secret professionnel